



Q&R #1

Date: 8 Janvier 2015

Projet: DOC Services de travaux en électricité

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1: La couronne peut-elle confirmer que tous les travaux dans ce domaine seront attribués à la compagnie qui se verra attribuer l'offre à Commande ?

Réponse 1: Tous les travaux d'électricité seront accordés à la compagnie qui se verra attribuer l'OàC. Cependant, il est à noter qu'une offre à commande ne garantit aucun travail – des commandes subséquentes seront faites au besoin seulement. Dans le cas d'une urgence, si le fournisseur qui s'est vu attribuer l'OàC n'est pas disponible, AAC pourrait se tourner vers un autre fournisseur pour obtenir les services.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS